

LA PRISE EN CHARGE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LE CYCLE PRIMAIRE.

Par MM. D'BICHI R. et BOULOUH A. inspecteurs de l'éducation nationale.

Résumé :

Les référentiels institutionnels réaffirment l'importance de l'EPS à l'école. L'article 37 de la loi d'orientation sur l'éducation nationale confirme son caractère obligatoire pour tous les élèves depuis le début de la scolarité jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Les programmes définissent les contenus et les compétences à acquérir pour chaque niveau.

Notre étude a pour but de situer la place de l'EPS dans le cycle primaire et de proposer des solutions de remédiation pour améliorer la qualité des apprentissages dans cette matière d'enseignement.

Mots clés : EPS, cycle primaire, formation, apprentissages moteurs, animation.

Introduction – problématique

Les professeurs d'école, en s'appuyant sur cette formidable motivation qu'ont les enfants pour le mouvement et les pratiques EPS, ont la possibilité de réaliser un travail intéressant pour faire acquérir les compétences énoncées dans les programmes du cycle primaire.

En construisant les compétences par la pratique des différentes activités physiques, les élèves acquièrent des connaissances diverses contribuant à l'éducation à la santé, à la citoyenneté, à la sécurité, à la responsabilité et à l'autonomie.

Ils abordent plus facilement, car de manière concrète, certaines notions d'ordre scientifique, culturel, social et artistique. Tout cela va dans le sens d'une interdisciplinarité bien comprise.

Malheureusement, la réalité est que l'enseignement de l'EPS vit une situation de marginalisation. Les facteurs d'influence négative peuvent être d'origines diverses : le manque de qualification du personnel enseignant et les conditions matériels peuvent, de prime abord, constituer des hypothèses de travail intéressantes pour essayer d'expliquer et de comprendre ce manque d'intérêt pour une matière qui figure, pourtant, au programme scolaire officiel.

Nous pensons que cette situation revient au fait que les principaux acteurs de l'enseignement (les professeurs), de l'organisation (les directeurs) et de la

formation (les inspecteurs) ont chacun une part de responsabilité. Le manque de formation de ces catégories ne favorise pas le développement de l'EPS.

Des variables dépendantes et indépendantes viennent se greffer pour accentuer cette marginalisation. En effet, nous pensons que le volume horaire et les conditions de pratique jouent un rôle primordial dans la qualité de l'enseignement de cette matière. Une comparaison avec des systèmes éducatifs, à travers le monde, montre toute la problématique posée par l'enseignement de l'EPS dans notre pays.

Enfin, nous pensons que dans le meilleur des cas, au niveau du cycle primaire, l'EPS reste une matière d'animation et ne peut pour l'instant avoir le statut d'une discipline d'apprentissage, pleinement intégrée au système éducatif.

Nous allons essayer d'identifier certaines caractéristiques particulières de l'enseignement de l'éducation physique à l'école primaire, qui nous semblent influencer la qualité et la prise en charge de cette matière.

La première, qui nous semble la plus importante, est que l'enseignant est responsable de toutes les disciplines inscrites au programme. Il les enseigne lui-même directement, sans pour autant avoir les compétences disciplinaires nécessaires.

La deuxième caractéristique, qui découle de la précédente, est que cet enseignant, n'a pas suivi de formation pour enseigner l'EPS. De même que les inspecteurs et les directeurs, qui ne font pas d'effort pour améliorer la qualité du travail exigé par les référentiels et ne donnent aucune chance aux élèves de tirer profit d'une matière qui peut participer à l'acquisition des compétences.

Les conséquences de cette négligence peuvent être fâcheuses car nos enfants perdent l'occasion de bouger alors qu'ils sont dans ce qu'on appelle l'âge d'or de l'apprentissage moteur.

D'autre part l'enseignement de l'EPS est perçu de la même manière au cycle primaire que dans les autres cycles, c'est-à-dire au travers d'une approche purement sportive.

L'autre facteur qui freine l'évolution de l'EPS peut, aussi, être le facteur matériel, dans la mesure où il n'existe pas de nomenclature spécifique au primaire.

Mais nous pensons, que le facteur le plus important réside dans la faiblesse du volume horaire hebdomadaire qui représente moins de 3% du temps scolaire. En comparaison, les pays de l'union européenne préconisent un taux variant de 12 à 15 %. Ce paramètre fait que l'enseignant est démotivé quand il s'agit de se former et de tirer un meilleur profit de cette matière adorée par nos élèves.

Donc, notre travail aura pour objectifs de faire un état des lieux pour cette matière et de proposer un plan de développement étalé sur une période que nous croyons suffisante pour améliorer la qualité de l'enseignement de l'EPS.

La méthodologie et la démarche :

Les outils d'investigation : trois questionnaires ont été confectionnés. Destinés aux principaux acteurs chargés de la gestion pédagogique et administrative des écoles primaires. Les items varient selon les tâches et prérogatives des uns et des autres.

Pour les instituteurs, le volet relatif à la gestion pédagogique et maîtrise des compétences professionnelles pour enseigner la matière EPS.

Les inspecteurs doivent répondre, beaucoup plus des préoccupations de formation continue et en cours d'emploi.

Enfin, pour les directeurs, le questionnaire porte sur les moyens et infrastructures mis en œuvre pour assurer l'enseignement de cette matière.

Nous retrouvons des questions communes aux trois fonctions et portant sur des sujets relatifs à la culture physique, l'image véhiculée et, en général, le statut de l'EPS dans nos écoles.

Les régions ciblées : choix des échantillons des populations concernées par l'étude : neuf régions.

- * Nord-centre : Alger.
- * Nord-ouest : Oran.
- * Nord-est : Constantine
- * Hauts-plateaux est : Tébessa.
- * Hauts-plateaux centre : Médéa.
- * Hauts-plateaux ouest : Tiaret.
- * Sud-ouest : Béchar.
- * Sud-centre : Ghardaïa.
- * Sud-est : El oued.

Dans chacune des régions, nous avons essayé, dans la mesure du possible, de toucher autant les zones urbaines que rurales ou suburbaines.

Ainsi, nous avons envoyé 1000 questionnaires pour les professeurs, 400 pour les directeurs et 100 pour les inspecteurs. Ce qui représente environ 10 % des effectifs.

Les retours de questionnaires sont respectivement de 903,311 et 84.

Les questionnaires sont rédigés en langue arabe, langue d'enseignement. La validation s'est déroulée au niveau de la circonscription de Bâb el oued à Alger. Les questions et leur signification semblent conformes aux desseins recherchés.

Une remarque importante s'impose : la proportion des femmes est supérieure chez le corps des instituteurs et inférieure chez les deux autres. Cette tendance s'accroît dans la composition du corps inspectoral, où les hommes sont largement supérieurs en nombre.

Résultats et discussion :

Les hypothèses de départ semblent se vérifier. La présence symbolique de L'EPS avec moins de 3% du volume horaire hebdomadaire d'enseignement, fait que, les efforts liés à la formation soient annihilés.

La question qui semble se poser chez les acteurs interrogés est : pourquoi déployer des efforts pour une matière qui occupe une place négligeable dans l'emploi du temps ?

Les bonnes volontés ne peuvent faire que de l'animation. Ce qui signifie que l'apprentissage et les compétences inscrites au programme, sont reléguées pour plus tard.

Cet état de fait conduit à accorder moins ou pas d'importance à cette matière.

Les avis favorables pour une intervention extérieure, chez les enseignants, semble vouloir signifier qu'ils veulent se débarrasser de cette matière qu'ils ne maîtrisent pas.

La mise en place d'un dispositif permettant de combler les lacunes en matière de compétences nécessaires pour enseigner l'EPS comme, la disponibilité d'un enseignant-ressources dans chaque école semble réjouir les professeurs et constitue une idée novatrice et peut même être étendue aux autres matières.

Par contre pour les directeurs et les inspecteurs, cela constituera une charge de travail en plus et une organisation difficile à mettre en pratique. Les premiers ne font pas l'effort pour améliorer les conditions de pratique en aménageant des espaces sécurisés et adéquats. Les seconds, n'organisent aucune journée de formation au profit de cette matière. D'ailleurs l'enquête nous révèle qu'aucune inspection de contrôle ne s'est effectuée dans cette discipline.

L'absence de cette matière dans les examens officiels et la note approximative attribuée aux élèves renforce la marginalisation et parfois pousse à l'exclusion.

Nonobstant les réalités qui font que l'EPS vit une situation de ghettoïsation les mêmes acteurs reconnaissent l'importance de l'activité physique et de l'éducation sportive chez les élèves. Ils affirment, même, qu'au plan éducationnel elle peut participer à atteindre les objectifs fixés. La transversalité est, aussi, reconnue.

La tâche semble quelque peu ardue pour proposer des solutions afin d'améliorer la place de l'EPS au niveau du cycle primaire. Il est nécessaire de revaloriser ce qui a le mérite d'exister.

Les 45 minutes hebdomadaires constituent un acquis à fructifier au double plan pédagogique et didactique. Prospector d'autres espaces de pratique physique ne doit pas être négligé. Quitte à utiliser le mardi après-midi, avec intervention extérieure, et ce dans le cadre de la convention signée entre les ministères de la jeunesse et des sports et de l'éducation nationale.

Le volet formation doit permettre aux enseignants d'acquérir les compétences nécessaires pour dispenser un enseignement de qualité. Dans un premier temps, nous devons former un « enseignant - ressources » en EPS dans chaque circonscription inspectoriale. Son rôle est de venir en aide aux enseignants en difficultés dans cette matière. Toujours dans ce contexte, une action de sensibilisation sera menée en direction des directeurs d'école et des inspecteurs pour marquer l'importance de l'EPS au cycle primaire et renforcer les réunions pédagogiques au profit de cette matière.

Il nous paraît indispensable, aussi, de proposer un plan de développement avec des opérations concrètes et des objectifs en forme de projet qui peut être modulé selon les spécificités et les conditions de chaque région ou circonscription.

La nécessité d'appliquer les nouveaux programmes pour l'école dans la matière EPS. C'est un texte de référence qui doit favoriser la cohérence et la continuité des actions respectives des enseignants, des directeurs, des inspecteurs.

Une des ambitions de ce plan est de mieux « scolariser l'EPS » : d'une part en développant l'intérêt de la tenue d'un cahier d'EPS par chaque élève, d'autre part en privilégiant l'aide des intervenants extérieurs.

Quelques exemples de ce que peut contenir un cahier d'EPS:

- les règles des tâches proposées, les plans de leur organisation matérielle, les compositions des différents groupes au sein de la classe...
- les performances collectives et individuelles, transcrites sur des outils d'évaluation propres à chaque activité, les difficultés rencontrées, le plaisir éprouvé...
- les règles d'action ou les manières de s'y prendre pour réussir les tâches,
- les fiches-outils permettant de prélever des observations d'actions sur le terrain, celles concernant les éventuels arbitres et tout autre rôle social...
 - les récits et outils particuliers concernant une sortie en milieu naturel ou une rencontre sportive avec d'autres classes

- La tenue d'un cahier d'EPS constituera à la fois une aide aux apprentissages en EPS et une trace de l'activité de l'élève au sein des différents groupes dont il fait partie. Le même cahier peut être exploité sur la continuité du cycle. Enfin, le cahier facilitera l'évaluation des élèves et permettra de montrer à leurs parents que l'E.P.S. est une discipline scolaire à part entière.
Lors de leurs inspections, les inspecteurs pourront consulter les cahiers EPS des élèves et donc s'informer des apprentissages visés et réalisés.
- La programmation de modules d'apprentissage d'une dizaine de séances avec la même activité comme support.
- Un effort important sera fait pour que la documentation EPS, très riche et diverse, et plus accessible. Les inspecteurs pédagogiques à option EPS seront mobilisés pour mettre en œuvre cette opération.
- Des évaluations régulières seront réalisées par un certain nombre d'équipes de circonscriptions. Elles porteront principalement sur les points cités ci-dessus et permettront de dresser chaque année un bilan des avancées et d'apporter les régulations qui seront jugées nécessaires.

LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS DANS LA MATIERE EPS :

Le dispositif de formation continue sera exploité pour aider les professeurs à enseigner l'EPS en référence aux nouveaux programmes.

Ainsi les actions de formation viseront pour les enseignants à :

- élaborer des programmations de classe, de cycle et d'école ;
- construire des modules d'apprentissage d'une dizaine de séances, dans les 3 cycles ;
- développer l'utilisation du cahier d'EPS de l'élève.

Les formations s'inscriront dans l'organisation des activités physiques sportives et artistiques (APSA) en quatre «compétences spécifiques » et dans le souci de développer chez les élèves les « compétences générales » rappelées dans les programmes (s'engager lucidement dans l'action ; construire un projet d'action ; mesurer et apprécier les effets de l'activité ; appliquer des règles de vie collectives).

Les formations programmeront également une réflexion sur l'évaluation des apprentissages et sur leur réinvestissement à l'occasion de rencontres interclasses et de la ligue des sports scolaire.

L'organisation et la mise en œuvre de ce dispositif est la charge des inspecteurs du cycle primaire en collaboration avec les inspecteurs EPS.

Les contenus et le dispositif durant la formation initiale.

- (et dont la responsabilité est assurée par les universités) devront permettre, par un approfondissement de l'analyse didactique des APSA et par un travail « de terrain » avec des classes, de rendre les enseignants compétents pour construire et mener des modules d'apprentissage adaptés à leur propre classe. Les productions liées à ces stages seront élaborées en vue d'enrichir le dossier documentaire des écoles des stagiaires, mais aussi celui d'autres écoles programmant les mêmes APSA en EPS. Les stages d'accompagnement intégreront un volet EPS portant prioritairement sur les gestes professionnels propres à l'animation et à la régulation des séances d'EPS et qui permettent de mettre en œuvre les connaissances acquises en formation initiale.

Au niveau matériel :

- Elaboration d'une nomenclature du matériel didactique en relation avec les programmes.
- Elaboration d'un guide de l'enseignant du primaire pour la matière EPS.
- Produire des documents numériques relatifs aux activités enseignées.

Conclusion :

L'importance de la présence de la matière EPS dans le système scolaire n'est plus à démontrer. Nous devons dépasser l'état actuel et la position symbolique qu'elle occupe. Passer de l'animation à l'apprentissage constitue un objectif majeur. Avec un volume horaire aussi bas, elle ne peut évoluer. Il est impératif de dégager, à son profit, des espaces, au niveau de l'emploi du temps de l'élève, plus vastes. L'idéal serait c'est qu'elle devienne quotidienne. Son intégration effective ne pourra qu'être bénéfique. Elle pourra jouer son rôle de discipline transversale. Lire une fiche de performances, **compter** sa vitesse de déplacement et **écrire** les moments de joie et d'amertume lors des interclasses, constituent des actions en conformité avec les objectifs de l'école.

Bibliographie :

1- Les publications :

- chiffres clés de l'éducation en Europe : Eurydice 2005
- chiffres clés de l'éducation en Europe : Eurydice 2009
- les dossiers du sport et de l'EPS : Ministère de l'Éducation nationale.
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (France).2006.
- programmes enseignement primaire : ministère de l'éducation nationale-
Algérie-2003.
- Tunisie, ministère de la jeunesse, des sports et l'éducation physique ;
Statistiques 2008.
- UNESCO : ED/STV/PES : Unité pour l'Education physique et le sport. Rapport
Août 2005.

2- Les livres :

- Bayer, C.l'enseignement des jeux sportifs collectifs ; Vigot édition : Paris ;
1982
- Casse, P.La formation performante ; OPU ; 1994.
- Dornhoff, M. ; L'EPS ; OPU ; 1992
- Matveiev, L.P ; Aspects fondamentaux de l'entrainement ; Vigot édition :
Paris1983.
- Weineck, J ; Manuel de l'entrainement ; Vigot édition : Paris 1986